



COMMUNE D'AUSSAC-VADALLE
Feuille d'informations municipales

N° 251 du 15 décembre 2021

Vœux du Maire et accueil des nouveaux habitants

Cette année encore nous sommes obligés d'annuler ce traditionnel rendez-vous en raison de la crise sanitaire et des dernières recommandations des services de santé.

Lutte contre le cancer du sein :

La mobilisation sur notre commune pour octobre rose a été efficace et c'est un chèque de 583 € que Régine Liot, Adjointe aux affaires sociales, et Béatrice Coussaud, Présidente du Club des Aînés, ont remis à Michel Harmand, Vice-président du comité départemental de la lutte contre le cancer.

Félicitations et merci aux participants de la marche solidaire et à tous les donateurs.

Comité des fêtes d'Aussac-Vadalle: CFAV

L'assemblée générale constitutive du 10 décembre a porté ses fruits et un nouveau comité des fêtes a été créé. Un conseil d'administration a été élu et un nouveau bureau a été formé parmi ses membres qui se compose de : Président : Pierre-Yves Lehembre ; Vice-président : Eric Guerrier ; Trésorier : Eric Le Corneur ; Secrétaire Karine Colombeix.

De nombreuses thématiques d'animation ont été proposées et même si la crise sanitaire restreint certaines possibilités, il reste de quoi animer notre commune et recréer le lien social qui nous manque tant.

Avant de lever la séance, le Président du comité des fêtes a soumis au vote la nomination de notre maire, Gérard Liot, comme Président d'honneur.

Evolution du Tarif de la cantine

Le conseil municipal a décidé de mettre en place une nouvelle tarification pour le paiement du repas à la cantine, basée sur le quotient familial établi par la CAF pour les tranches de 1 à 3 et sur un prix unique pour la tranche 4 qui concerne les familles non allocataires.

Ce nouveau tarif est adopté à compter du 01 janvier 2022, dans le cadre d'une convention triennale passée avec l'Etat.

Tranche	Quotient Familial (€)	Prix du repas
T1	0-599	0,70 €
T2	600-1199	1,00 €
T3	1200 et +	2,40 €
T4	Non allocataire	2,50 €

Mariannes du civisme

Notre commune a été récompensée par l'association des anciens Maires et Adjointes de la Charente pour sa forte participation aux élections municipales de 2020. En effet avec 83,15 % au deuxième tour, la commune a obtenu le meilleur taux de participation du département. La moyenne des deux tours était de 77,59% et ce résultat a été distingué au niveau national. C'est Michel Naudin, ancien maire de Brossac et ancien conseiller départemental de la Charente qui a remis le diplôme des Mariannes du civisme à Gérard Liot.

C'est une récompense qui souligne notre engagement républicain. Il est important que les citoyens s'expriment pour que la démocratie soit préservée.

CCAS : Colis du Nouvel An

Le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la commune, compte tenu de la crise sanitaire, a décidé d'annuler le repas des aînés prévu pour 2022 et de le remplacer par un colis festif.

Comme en 2021, nous sommes contraints de réserver cette distribution aux habitants de la commune qui ont ou auront 70 ans dans l'année 2022.

La nouvelle réglementation pour la protection des données personnelles ne nous permet pas de constituer, à partir des informations détenues par la mairie dans le cadre d'autres services, la liste des bénéficiaires.

Nous vous remercions, si vous souhaitez recevoir le colis du nouvel An, de remplir le formulaire joint à la feuille d'informations et de le déposer au plus tard en mairie le 27 décembre 2021 avant midi, ou de le renvoyer par courriel à la mairie.

Des formulaires sont également disponibles en mairie.

Recrutement

Nous recrutons pour assurer un remplacement, à partir du 03 janvier et pour environ 1 mois, un agent pour assurer le ménage de la salle des fêtes, de la mairie et des classes de l'école. Nous aurons également besoin d'un agent pour surveiller la pause méridienne à l'école (cantine et récréation du midi).

Ces travaux pourront être assurés par une ou deux personnes.

Les personnes intéressées par ces remplacements doivent déposer leur CV et lettre de candidature en mairie ou les adresser par courriel à : mairie@aussac-vadalle.fr

MOUVIBUS : Nouveau service au 1 janvier 2022

Dans le cadre du déploiement des nouvelles solutions de mobilité pour les habitants des communes rurales l'association Mouvibus a été retenue par le Conseil Départemental pour assurer les transports individuels à partir du domicile, pour accéder aux services de soins, administratifs, aux commerces, à l'emploi, à la formation et participer à la vie sociale, culturelle, sportive et touristique.

Ce service de transport est réservé à toutes les personnes en situation de handicap ou âgées de plus de 60 ans.

Pour bénéficier de ce service il faut adhérer à l'association Mouvibus pour une adhésion à titre individuel : 20 € la 1^{ère} année, 15 € le renouvellement.

Le coût du transport est de 1,50 € par trajet soit 3 € l'aller retour. Ce tarif s'applique aux usagers souhaitant se déplacer dans un rayon de 10-15 km autour de leur domicile, mais pas pour se rendre sur Grand Angoulême.

Pour réserver prenez contact au 05 45 95 74 22 ou par courriel : mouvibus16.contact@gmail.com

D'autres solutions sont à l'étude afin de répondre au besoin de tous les habitants et nous attendons de connaître l'implication des services de la Région.

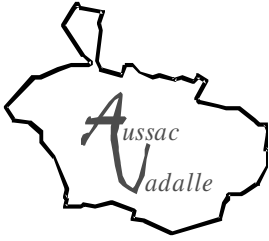


Pour la deuxième année consécutive, nous allons passer Noël avec le COVID et les gestes barrières, qu'il est absolument nécessaire de respecter.

Les perspectives pour 2022 sont porteuses d'espoir, nous sommes nombreux à être vaccinés et c'est à présent qu'il faut faire l'effort nécessaire afin de nous préserver. Prenez soin de vous et de vos proches.



Les élus et le personnel communal vous souhaitent un bon Noël et de bonnes fêtes de fin d'année.



Centre Communal d'Action Sociale
Commune d'AUSSAC-VADALLE
Mairie
61, rue de la république
16560 Aussac-Vadalle

Colis du nouvel An

Je soussigné,

Demeurant :

.....

.....

16560 Aussac-Vadalle

Je suis né (e) le

Mon conjoint(e) est également éligible, sa date de naissance :

Souhaite (ent) bénéficiaire du colis du nouvel an offert par le CCAS d'Aussac-Vadalle.

Je viendrai chercher mon colis le vendredi 14 janvier 2022 entre 14h00 et 16h00.

Je demande à ce que le colis me soit déposé à mon domicile à compter du 14 janvier 2022.

-----oOo-----

J'autorise les services de la mairie à conserver mes données personnelles que je leur communique dans ce formulaire afin de leur permettre d'assurer les missions d'action sociale me concernant

Nous autorisons les services de la mairie à conserver nos données personnelles que nous leur communiquons dans ce formulaire afin de leur permettre d'assurer les missions d'action sociale nous concernant.

Téléphone mobile :

Téléphone fixe :

Courriel :

Fait à, le